



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2018-099

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2018-08-22-002 - BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE -
arrêté portant suppression de la régie de recettes pour le secrétariat de l'officier ministère
public auprès de la direction départementale de la sécurité publique de Corse-du-Sud (2
pages)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

2A-2018-08-22-002

BUREAU DE LA COORDINATION

**INTERMINISTERIELLE - arrêté portant suppression de la
régie de recettes pour le secrétariat de l'officier ministère
public auprès de la direction départementale de la sécurité
publique de Corse-du-Sud**

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le **22 AOUT 2018**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a hook.

Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.